RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
17 Titulaires
0 Suppléants

Pouvoirs :
2

Votants :
19 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
10 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 23 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Jean-Jacques LASHERMES, François JOLY, David SALQUE PRADIER, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Luc BORIE pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Laurent DUPLOMB

Absent excusé :
Jocelyne DUPLAIN, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, Jean-Paul BRINGER, Bernard SOUVIGNET.

LANCEMENT CONSULTATION MARCHE DE PRESTATION DE GESTION DES STATIONS DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DES ISDND DE ROSIERES ET TENCE

Les marchés de prestation de gestion des stations de traitement de lixiviats des sites de Rosières et Tence arrivent à échéance au 31/12/26. Il est donc nécessaire de lancer une consultation par appel d'offre pour une prestation à compter du 01/01/27 pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois un an soit 5 ans maximum.

Le DCE devra notamment définir une meilleure transmission en amont des interventions du prestataire, un contrôle renforcé pendant celles-ci, un contrôle continu des effluents rejetés, des seuils de paramètres physicochimiques plus contraints (marge de sécurité) et la mise en place de solution de délestage en interne en cas de non-respect des normes de rejet.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) en ce sens,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché pour le marché de prestation de gestion des stations de traitement des lixiviats des ISDND de Tence et Rosières.
- **D'HABILITER à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Gilles KACZMAREK